



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 21 Mars 2018

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial **Coordination administrative**

- . Arrêté PREF-COOR 2018073-001 du 14 mars 2018 modifiant la délégation de signature accordée à M. Philippe JUNQUET, directeur départemental des territoires et de la mer
- . Arrêté PREF-COOR 2018073-002 du 14 mars 2018 modifiant la délégation de signature accordée à M. Joël PÉREZ, directeur des sécurités, adjoint à la directrice de cabinet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES **TERRITOIRES ET DE LA MER**

SEA

- . Arrêté DDTM/SEA/2018078-0001 du 19 mars 2018 portant constat de remise en valeur d'un fonds avicole dans les délais prévus en application du code rural et de la pêche maritime (procédure de mise en valeur des terres agricoles manifestement sous-exploitées, régies par les articles L 125-1 à L 125-6

UNITE DEPARTEMENTALE DE LA DIRECCTE

- . Arrêté UD DIRECCTE/AMTI/2018075-0001 du 16 mars 2018 portant habilitation d'intervenants sociaux à prescrire une orientation vers une structure d'insertion par l'activité économique"

DIRECTION INTERREGIONALE DE **L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

- . Décision du 2 mars 2018 portant délégation de signature

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Secrétariat général
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Coordination administrative
Réf. : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60

ARRÊTÉ PREF-COOR n° 2018073-001
modifiant la délégation de signature accordée à M. Philippe JUNQUET,
directeur départemental des territoires et de la mer

Le Préfet des Pyrénées-Orientales, Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de la construction et de l'habitation ;
- VU le code de la route ;
- VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;
- VU le code du domaine de l'État ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code rural ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret du 29 juillet 1927 modifié relatif à l'organisation du contrôle des distributions d'énergie électrique ;
- VU le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 portant déconcentration des décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU les arrêtés des 13 et 20 septembre 2017 du Premier ministre nommant M. Philippe JUNQUET directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017277 du 4 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Philippe JUNQUET directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'article 1er, paragraphe XIII - MER, de l'arrêté préfectoral n° 2017277 du 4 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Philippe JUNQUET, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, est complété ainsi qu'il suit :

« *XIII - P - Titres de navigation maritime*

XIII - P - 1 Délivrance du permis d'armement des navires professionnels (décret N°2017-942 du 10 mai 2017)

XIII - P - 2 Suspension et retrait du permis d'armement des navires professionnels

XIII - P - 3 Délivrance de la carte de circulation professionnelle des navires sans équipage qualifié gens de mer marins au sens du décret N°2015-454 du 21 avril 2015 relatif à la qualification des gens de mer et de marins »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 14 mars 2018

Le Préfet,



Philippe VIGNES



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFECTURE

Secrétariat général
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Coordination administrative

Dossier suivi par : M-H SAUVAGEOT
☎ :04.68.51.67 60

ARRETE PREF-COOR N° 2018073-002
modifiant la délégation de signature accordée à M. Joël PÉREZ,
directeur des sécurités, adjoint à la directrice de cabinet

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017088-0001 du 27 mars 2017 portant organisation de la préfecture des Pyrénées-Orientales à compter du 1er novembre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017304-004 du 31 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Joël PÉREZ, directeur des sécurités ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2017304-004 du 31 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Joël PÉREZ, directeur des sécurités, est modifié ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 2** : *En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël PÉREZ, directeur des sécurités, adjoint à la directrice de cabinet, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article premier du présent arrêté, à l'exclusion des actes emportant décision, sera exercée, en ce qui concerne les attributions de leurs bureaux et service respectifs, par :*

a) - M. Florian VALETTE, attaché, chef du bureau de la sécurité intérieure (BSI)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian VALETTE, chef du bureau de la sécurité intérieure, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Mme Solange CHARROPIN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau, ou par Mme July LANDRA, attachée, chargée de mission radicalisation et sécurité.

b) - M. Didier SARTRE, attaché, chef du bureau des polices administratives de sécurité (BPAS)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier SARTRE, chef du bureau des polices administratives de sécurité, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Mme Safia FATMI, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau.

c) - M. Luc MONTOYA, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc MONTOYA, chef du service interministériel de défense et de protection civile, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article premier du présent arrêté sera exercée par Mme Sylvie ROUSSEAU, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du SIDPC, ainsi que par Mme Florence BALGROS, secrétaire administrative de classe normale, chargée de la protection des populations, de la planification et des risques majeurs.

En cas d'absence simultanée de M. Joël PÉREZ, directeur des sécurités, et d'un des chefs de bureau ou service susnommés, la délégation de signature consentie par le présent arrêté sera exercée, en ce qui concerne les attributions de ce bureau ou service, par l'un des chefs de bureau ou service de la direction présent. »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 14 mars 2018

Le Préfet,



Philippe VIGNES

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service
Économie Agricole

Unité
Installation Structures -Droit

Dossier suivi par :
C. DEBAT-BURKARTH
S.PAILLISSE

☎ : 04.68.38.10.25 / 10.27
☎ : 04.68.51.95.16
✉ : clementine.debat-burkarth@pyrenees-orientales.gouv.fr
sophie.paillisse@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **19 MARS 2018**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° **DDTM.SEA 2018078-000.1**
portant constat de remise en valeur d'un fonds agricole dans les délais prévus, en application du Code Rural et de la pêche maritime (procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées régie par les articles L125-1 à L125-6)

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L125-1 et suivants ainsi que les articles R125-1 et suivants, relatifs à la procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet des Pyrénées-Orientales – M. VIGNES Philippe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015075-0016 du 16 mars 2015 portant composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-COOR-2017277-001 en date du 4 octobre 2017 portant délégation de signature à Philippe JUNQUET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Vu la décision du 01/02/2018 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer portant subdélégation de signature ;

Vu la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier des Pyrénées-Orientales du 14/04/2016, reconnaissant le caractère manifestement sous exploité depuis au moins trois ans sans raison de force majeure de la parcelle cadastrée AN n° 345 à ARGELLES SUR MER et considérant la possibilité d'y envisager une optimisation de son utilisation par une valorisation pastorale ou une mise en valeur agricole à travers un panel large de remise en culture ;

Vu la réponse des propriétaires indivis (Mme Marielle DE ROQUETTE-BUISSON, M Maurice MARTIN, Mme Liliane KLEIN épouse COMPRISTO) qui se sont engagés à remettre en état la parcelle et à permettre le pâturage des animaux de M BESSIERE ;

Vu l'avis émis le 09/03/2018 par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sur la remise en valeur agricole ou pastorale de la parcelle cadastrée section AN, N° 345 sise sur la commune d'Argelès-Sur-Mer, lieu-dit « Las Honors »,

Considérant que selon l'avis du 09/03/2018 sus-visé émis sur la base du rapport de la délégation de la C.D.A.F du 8 septembre 2017 établi suite à la visite sur site du 10 juillet 2017, au terme du délai d'un an accordé, la parcelle AN N°345 a été remise en valeur de façon conforme avec le plan de remise en valeur prescrit et compatible avec la décision de la C.D.A.F du 29 mars 2016 se prononçant en faveur d'une optimisation de l'utilisation de la parcelle par le biais d'une valorisation pastorale ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer :

ARRÊTE

Article 1 : Constat de remise en valeur

Il est constaté que la parcelle cadastrée section AN n° 345 située sur la commune d'Argelès sur mer, au lieu-dit Las Honors, représentant 1,8482 ha et appartenant aux propriétaires indivis Mme Marielle DE ROQUETTE-BUISSON - M Maurice MARTIN - Mme Liliane KLEIN épouse COMPRISTO a fait l'objet d'une remise en valeur permettant de considérer que le fonds n'est plus en état d'inculture ou de sous-exploitation manifeste.

Article 2 : Voies de recours

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation :

- Par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre chargé de l'Agriculture. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.
- Par recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER.

Article 3 : Exécution

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux propriétaires indivis et au preneur en place et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
La Directrice Adjointe,



Séverine CATHALA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECCTE OCCITANIE

Unité départementale des Pyrénées-Orientales
Service accès au marché du travail et insertion

Dossier suivi par : Marjorie MIRALLES

☎ : 04.11.64.39.09

📠 : 04.11.64.39.01

✉ : oc-ud66.insertion@direccte.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL n° UD DIRECCTE/AMTI/2018075-0001

Portant habilitation d'intervenants sociaux à prescrire une orientation
vers une structure d'insertion par l'activité économique

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code du travail et notamment les articles L 5132-1 et suivants,

Vu le décret n° 99-106 du 18 février 1999 relatif à l'agrément par Pôle Emploi des personnes dans les organismes de l'insertion par l'activité économique,

Vu la circulaire DGEFP/DGAS n° 2003-24 du 3 octobre 2003 relative à l'aménagement de la procédure d'agrément par l'ANPE et au suivi des personnes embauchées dans une structure d'insertion par l'activité économique,

Vu la circulaire DGEFP n° 2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique,

Vu l'instruction DGEFP n° 2014-02 du 5 février 2014 relative au pilotage du dispositif d'insertion par l'activité économique,

Vu la liste actualisée des intervenants sociaux susceptibles de réaliser une prescription d'orientation vers une structure d'insertion par l'activité économique transmise le 18 janvier 2018, complétée le 7 mars 2018 par la Responsable du service économie sociale et insertion du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,

Vu la liste actualisée des intervenants sociaux susceptibles de réaliser une prescription d'orientation vers une structure d'insertion par l'activité économique transmise le 18 janvier 2018 par la Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Pyrénées-Orientales et Aude,

Vu la liste actualisée des intervenants sociaux susceptibles de réaliser une prescription d'orientation vers une structure d'insertion par l'activité économique transmise le 18 janvier 2018 par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Pyrénées-Orientales,

Vu l'avis de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) suite à la consultation par voie électronique en date du 6 mars 2018,

Sur proposition du Responsable de l'Unité Départementale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE Occitanie,

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} :

Les intervenants sociaux désignés dans la liste annexée au présent arrêté sont habilités, eu égard à leur connaissance des publics et des structures, à effectuer des prescriptions d'orientation vers une structure d'insertion par l'activité économique dans les Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 2 :

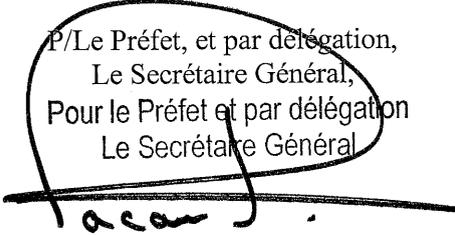
Les modalités de collaboration entre les prescripteurs et Pôle Emploi, seul responsable de la délivrance et de la gestion des agréments IAE des personnes, seront formalisées et communiquées en CDIAE.

ARTICLE 3 :

Le Responsable de l'Unité départementale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE Occitanie et le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 16 mars 2018

P/Le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Ludovic PACAUD

I - Liste des conseillers d'insertion Conseil Départemental des PO

Maison Sociale de Proximité (MSP)	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Fax	Portable	Mail
AGLY	BECK Joëlle	11 av Joffre 66250 St Laurent de la Salanque	04 68 28 68 69	04 68 28 68 65	06 83 54 18 44	Joelle.beck@cd66.fr
	TABA Laurence	74 rue Emile Zola 66600 Rivesaltes	04 68 21 88 95	04 68 21 88 89	06 83 54 14 90	laurence.tabat@cd66.fr
	GIOAN Katia		04 68 64 71 54			Katia.gioan@cd66.fr
ASPRES RIBERAL	MASSONNET Jérôme	19 av Amiral Nabona 66300 Thuir	04 68 53 69 45	04 68 53 56 03	06 81 23 73 13	jerome.massonnet@cd66.fr
	GRANAROLO Catherine		04 68 53 69 57			06 83 54 19 08
CERDAGNE	CHADEFAUX Agnès	20 av d'Espagne 66120 Font-Romeu	04 68 30 52 73	04 68 30 05 96	06 83 54 09 86	agnes.chadefaux@cd66.fr
CONFLENT	CADENE Stéphanie	32 av Pasteur 66500 PRADES	04 68 96 68 05		06 70 47 91 85	stephanie.cadene@cd66.fr
	ALBERT Eric		04 68 96 68 04			06 70 47 92 15
COTE VERMEILLE	FRAUDET Maryse	63 route Nationale 66200 Elne	04 68 37 60 28	04 68 37 60 26	06 83 54 14 42	maryse.fraudet@cd66.fr
	MARINES Nadège	2 bd Edouard Herriot 66700 Agelès	04 68 95 35 20	04 68 95 86 92	06 70 47 86 07	nadège.marines@cd66.fr
	MONNEREAU Alain		04 68 95 35 19			06 70 47 86 12
PERPIGNAN NORD	ONETTO Serge	1 rue Joseph Lafont HLM la Pesce Bât A 66140 Canet en Roussillon	04 68 73 63 10	04 68 73 05 29	06 83 54 19 02	serge.onetto@cd66.fr
	LOPERA Marie	2 esplanade de la Résistance 66240 St Estève	04 68 82 68 50	04 68 82 68 59	06 83 54 18 73	marie.lopera@cd66.fr
PERPIGNAN SUD	FABRE Virginie	Antenne Sud	04 68 82 68 07		06 83 54 13 52	virginie.fabre@cd66.fr
	LUPPINO Shaul	Immeuble le Montserrat	04 68 68 48 30			06 76 10 61 89
	CARPINELLI M. Gabrielle	18 allée Bacchus 66000 Perpignan	04 68 82 68 45	04 68 08 48 39	06 70 47 50 88	mariégabrielle.carpinelli@cd66.fr
	VERGES Jérôme		04 68 68 48 38		06 70 47 92 30	jerome.verges@cd66.fr
	ARTIGUES Magaly	Antenne Saint Martin - Immeuble le Montserrat 18 allée Bacchus 66000 Perpignan	04 68 08 38 58	04 68 68 48 39	06 78 58 00 67	magaly.artiques@cd66.fr
VALLESPİR	SACOMANT Henri	Antenne Moulin à Vent Av Paul Alduy 66100 Perpignan	04 68 54 48 41	04 68 54 48 42	06 70 47 92 27	henri.sacomant@cd66.fr
	EL AYACHI Naima	Ancien Hôpital Militaire	04 68 86 69 47	04 68 86 69 09	06 70 47 92 09	naima.elayachi@cd66.fr
	ESCUDERO Philippe	66000 PERPIGNAN	04 68 82 68 31			06 70 47 92 18
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL et ACCES aux DROITS (DASAD)	RAYNAL Virginie		04 68 86 69 46		06 89 18 75 54	virginie.raynal@cd66.fr
	SELKE Sabine	23 av François Mitterrand 66400 Céret	04 68 87 57 22	04 68 87 76 28	06 21 88 64 13	sabine.selke@cd66.fr
	BERNARD Caroline		04 68 87 57 20		06 75 08 33 99	Caroline.bernard@cd66.fr
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL et ACCES aux DROITS (DASAD)	BOUHIHI Djilali		04 30 19 25 48	04 30 19 25 39	06 76 31 35 93	djilali.bouhihi@cd66.fr
	DANIELOU Murielle	25 rue petite la monnaie 66000 PERPIGNAN	04 30 19 25 50	04 30 19 25 39	06 76 10 63 42	murielle.danielou@cd66.fr
	TUDELL Marie-Thérèse		04 30 19 25 49	04 30 19 25 39	06 21 02 91 39	marietherese.tudell@cd66.fr
	ASSENS Philippe		04 30 19 25 08	05 30 19 25 39	06 75 05 05 49	philippe.assens@cd66.fr

II - Liste des Prescripteurs PJJ

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Fax	Portable	Mail
DPJJ-UEAJ	JUARES Véronique	Chemin de l'etang long PIA	04 68 52 29 98	04 68 52 28 63		veronique.juares@justice.fr
DPJJ-STEMO	BRUNIQUEL Ghislain	Immeuble le Pole avenue Guynemer Perpignan	04 68 51 55 33	04 68 51 21 17		ghislain.bruniquele@justice.fr

III - Liste des Prescripteurs SPIP

STRUCTURE	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Fax	Portable	Mail
SPIP Service Pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	BEAUPRE Charline	558 rue Pierre Pascal Fauvelle 66 000 Perpignan spip-pyrenees-orientales@justice.fr	04.68.68.51.19	04.68.68.51.38	06.35.12.13.74	charline.beaupre@justice.fr
	BENAMAR Hanan		04.68.68.51.11	04.68.68.51.38	06.46.19.10.86	hanan.benamar@justice.fr
	BOISSEAU Charlotte		04.68.68.51.27	04.68.68.51.38	06.25.92.02.57	charlotte.boisseau@justice.fr
	BOUSQUIE Magali		04.68.68.51.33	04.68.68.51.38	06.46.19.11.53	magali.bousquie@justice.fr
	DAMINE Halima		04.68.68.51.19	04.68.68.51.38	06.29.02.17.19	halima.damine@justice.fr
	DEWATRE Andéole		04.68.68.51.29	04.68.68.51.38	06.30.30.15.94	andéole.dewatre@justice.fr
	ED-DAFRI Farida		04.68.68.51.16	04.68.68.51.38	06.46.19.11.02	Farida.Ed-Dafri@justice.fr
	FERRER Côme		04.68.68.51.31	04.68.68.51.38	06.46.19.10.79	come.ferrer@justice.fr
	FERRER Stéphane		04.68.68.51.21	04.68.68.51.38	06.46.19.10.80	stephane.ferrer@justice.fr
	ISAAC Colette		04.68.68.51.22	04.68.68.51.38	06.46.19.10.98	colette.isaac@justice.fr
	JASTRZEBSKI Stéphanie		04.68.68.51.29	04.68.68.51.38	06.76.72.86.27	stephanie.jastrzebski@justice.fr
	LAPAZ Marie		04.68.68.51.27	04.68.68.51.38	06.25.10.81.94	marie.lapaz@justice.fr
	LEDUC Francis		04.68.68.51.15	04.68.68.51.38	06.79.58.66.42	francis.leduc@justice.fr
	MENUTEAU Béatrice		04.68.68.51.20	04.68.68.51.38	06.46.19.11.06	beatrice.menuteau@justice.fr
	NILON Gaëlle		04.68.68.51.30	04.68.68.51.38	06.46.19.11.64	gaelle.nilon@justice.fr
	PUJOL Maryse		04.68.68.51.30	04.68.68.51.38	06.29.02.19.54	maryse.pujol@justice.fr
	MERABET Cindy		04.68.68.51.24	04.68.68.51.38	06.46.19.11.56	julia.rueda@justice.fr
	THIEBAUT Bérengère		04.68.68.51.11	04.68.68.51.38	06.07.85.58.69	Berengere.thiebaut@justice.fr
	THOMAS Didier		04.68.68.51.28	04.68.68.51.38	06.46.19.10.83	didier.thomas@justice.fr
	TRICHET Stéphanie		04.68.68.51.23	04.68.68.51.38	06.46.19.10.82	stephanie.trichet@justice.fr
ZIANI Stéphanie	04.68.68.51.14	04.68.68.51.38	06.46.19.11.51	Stephanie.Ziani@justice.fr		
ANOLL Audrey	04.68.68.49.46				audrey.anoll@justice.fr	
BERTIN Aurore	04.68.68.37.26				aurore.bertin@justice.fr	
DA SILVA Elsa	04.68.68.49.47				elsa.da-silva@justice.fr	
DAUPHIN Cédric	04.68.68.37.29				cedric.dauphin@justice.fr	
DROUARD Xavier	04.68.68.37.21				xavier.drouard@justice.fr	
ESTEVA Jean-Louis	04.68.68.37.27				jean-louis.esteva@justice.fr	
ESTEVE Marie-Pierre	04.68.68.37.21				marie-pierre.esteve@justice.fr	
GINESTA Jérôme	04.68.68.37.37			06.72.09.66.61	jerome.ginesta@justice.fr	
LAFONT Christine	04.68.68.37.33				christine.lafont@justice.fr	
MARCHYLLIE Bernadette	04.68.68.37.24				bernadette.marchyillie@justice.fr	
OLIVE Véronique	04.68.68.49.47				veronique.olive@justice.fr	



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Décision n°2/2018
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires
de Toulouse

Le directeur interrégional,

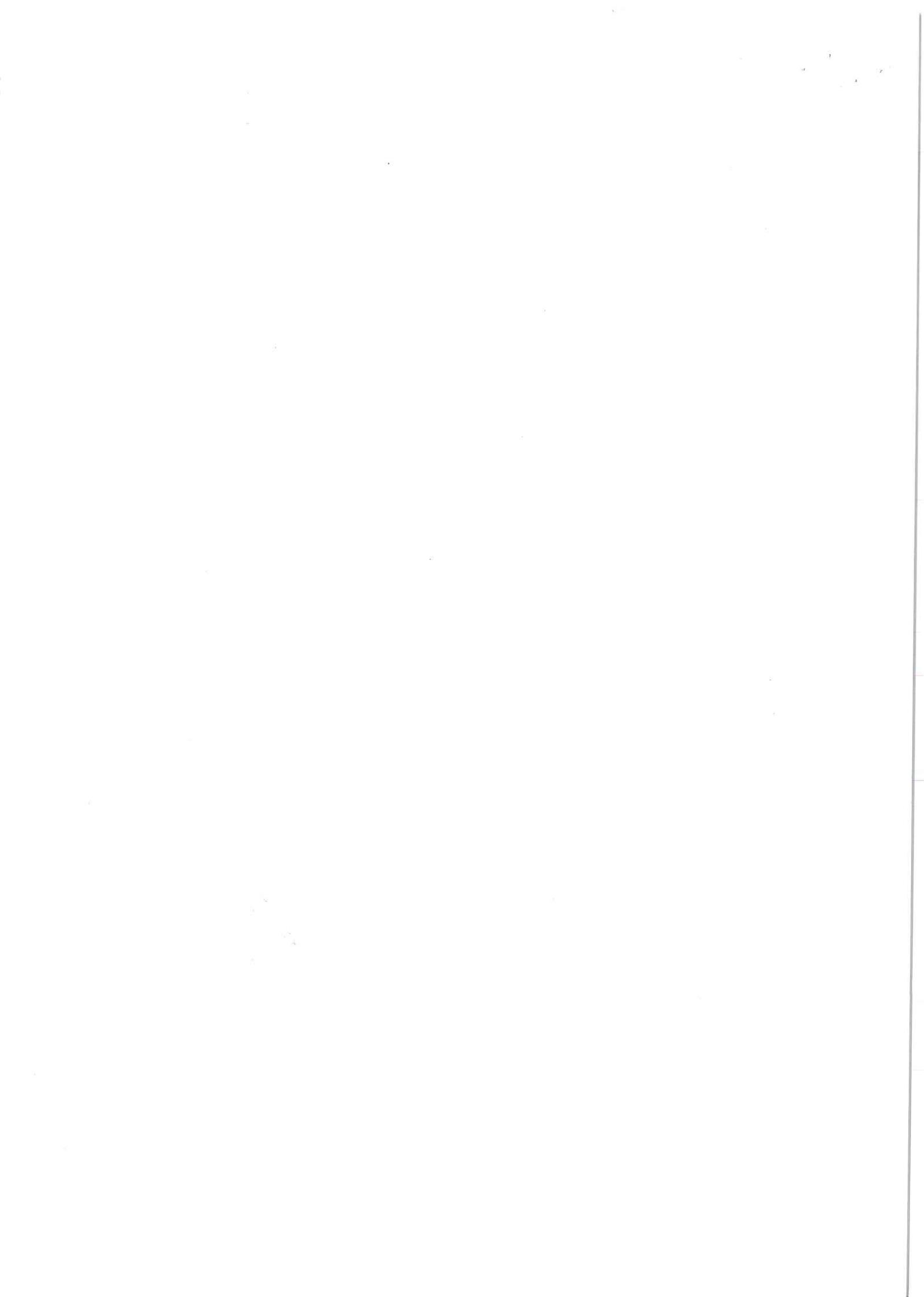
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 4 août 2016 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO ;
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée à **Monsieur Louis PERREAU**, directeur adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires, à **Madame Isabelle GOMEZ**, Secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, en mon nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à **Madame Elodie SOUDES**, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, chef du département budget et finances, et à **Monsieur Patrick DENIAUD**, attaché d'administration du Ministère de la Justice, adjoint à la chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».



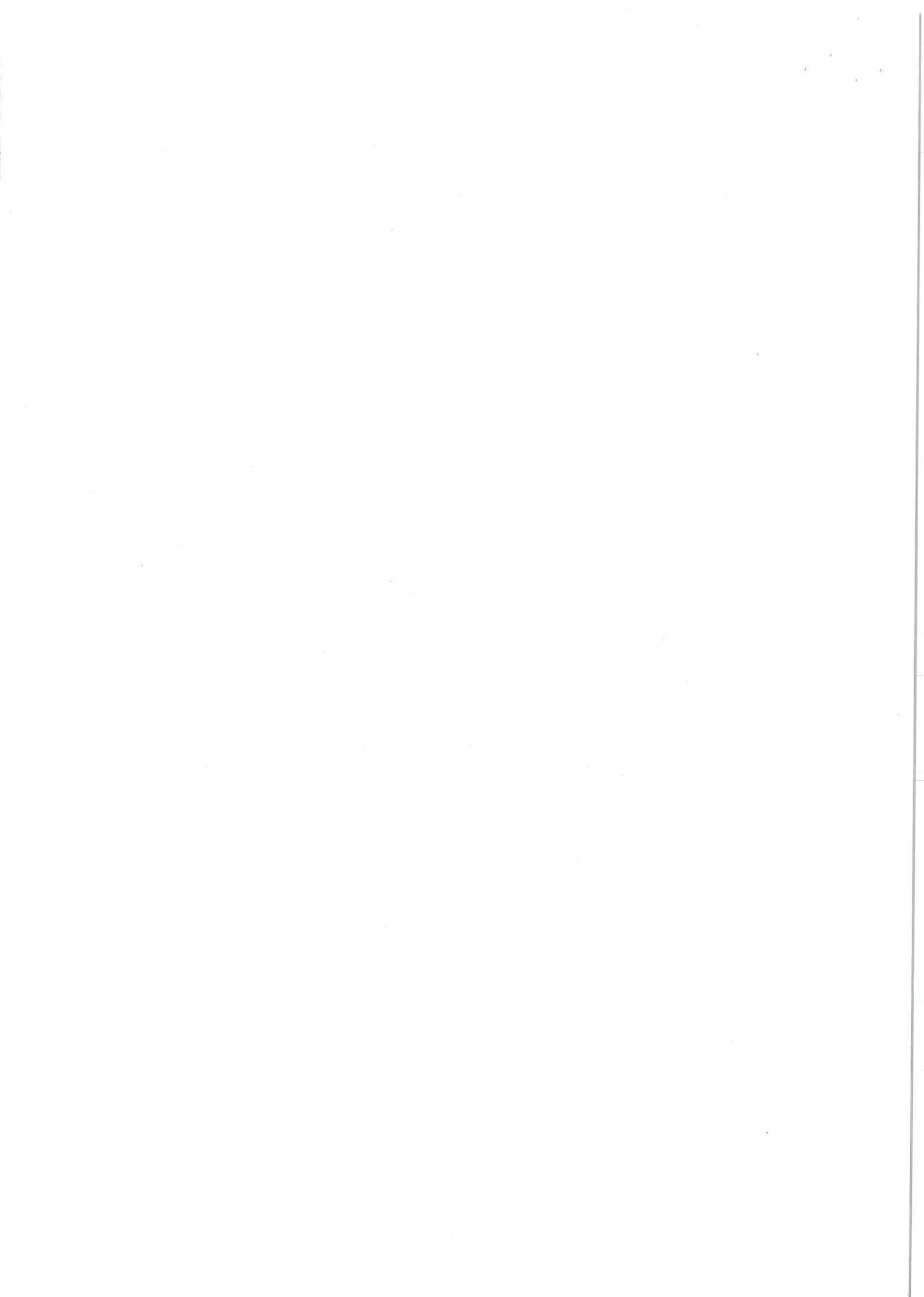


Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à Madame Chrystelle LANDRI, attachée principale d'administration du ministère de la Justice, chef du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat – Titre II.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à Monsieur Joseph GOMEZ, directeur des services pénitentiaires, chef du département des affaires immobilières par intérim, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse les actes relatifs au code UO 0107-F1753175 ; ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat – Titre V.

Article 5 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 5 000 € par acte, à :

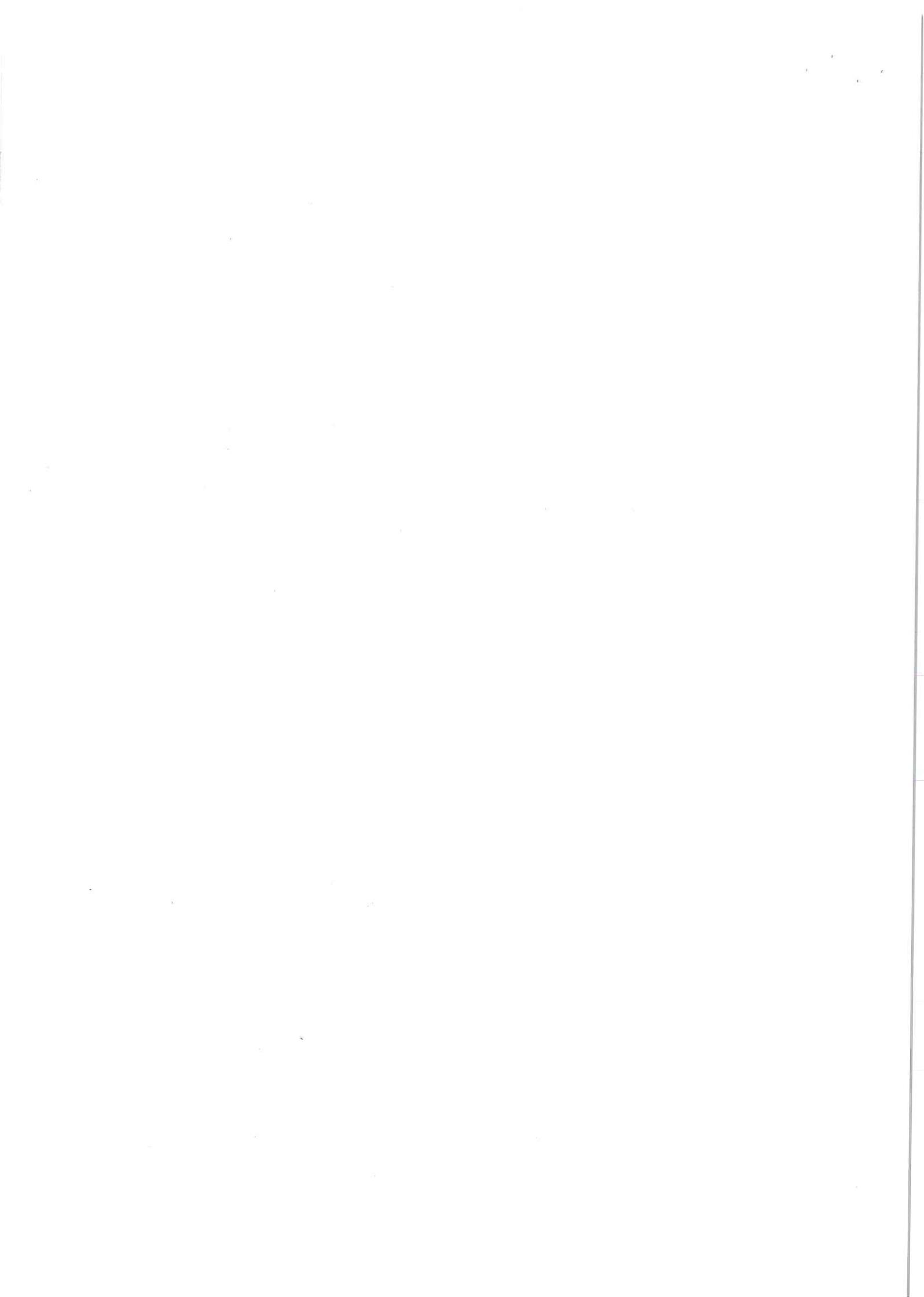
CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Monsieur Jean-Jacques Pairraud, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Madame Patricia Chauvire, Directrice des services pénitentiaires	Madame Bernadette Morel, Attachée d'administration du Ministère de la Justice
Centre de détention de Muret	Monsieur Jean-Luc Ruffenach, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Monsieur Didier Hoareau, Directeur des services pénitentiaires	Monsieur Philippe Blomme, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Monsieur Patrice Katz, Directeur fonctionnel des Services pénitentiaires	Madame Nathalie Breque, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Jean-Marc Babou, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Perpignan	Monsieur Jean-Yves Goiffon, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Madame Evelyne Le Cloirec, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Raymond Jaubert, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Maison d'arrêt de Nîmes	Monsieur Daniel Klécha, Directeur hors classe des services pénitentiaires	Madame Maud Deslandes, Directrice des services pénitentiaires	Madame Mélodie Forin, Attachée d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone	Monsieur Jacques Paris, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Madame Emmanuelle Anido-Fabas, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Fabrice Kozloff, Attaché d'administration du Ministère de la Justice
Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse	Monsieur Arnaud Moumancix, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Madame Isabelle Gerbier, Directrice des services pénitentiaires	Madame Brigitte Bautista, Attachée d'administration du Ministère de la Justice





Article 6 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que du compte de commerce 912 afférent des centres de coût suivants et dans la limite de 4 000 € par acte:

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du Chef d'établissement et de son adjoint
Maison d'arrêt d'Albi	Madame Arielle Duconseille, Commandant pénitentiaire	Monsieur Patrice Potin capitaine pénitentiaire	Madame Chrystelle Brun, secrétaire administrative
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Olivier Vilmar, Commandant pénitentiaire	Monsieur Nicolas Amouroux, Capitaine pénitentiaire	Madame Isabelle Journet, Adjointe administrative
Maison d'arrêt de Foix	Monsieur Thierry Deliesse, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Luc Trebuchon, Commandant Pénitentiaire	Madame Madeline Courjeau, Adjointe administrative
Maison d'arrêt de Mende	Monsieur Ab D'Zaher Benlefki Commandant pénitentiaire	Monsieur David Bonenfant, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Jean-Luc Chaptal, surveillant pénitentiaire
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Franck Rivière, Commandant pénitentiaire	Madame Monia Ben - Mustapha Capitaine pénitentiaire	Monsieur Laurent Liegeois, Secrétaire administratif
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Jean-Marie Soria-Lundberg, Commandant pénitentiaire	Monsieur Christophe Breucq, Commandant Pénitentiaire	Madame Brigitte Cussac, Adjointe administrative
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Philippe Haby, Commandant pénitentiaire	Monsieur Eric Marko Capitaine pénitentiaire	Madame Catherine Enjalran secrétaire administrative
Maison d'arrêt de Tarbes	Monsieur Olivier Henaff, Commandant pénitentiaire	Monsieur Stéphane Lebecque, Capitaine pénitentiaire	Madame Véronique Dufour, Adjointe administrative
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavour	Madame Vanessa Prempain, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Joël Delancelle, Directeur des services pénitentiaires	Madame Malika Jétil, agent contractuel



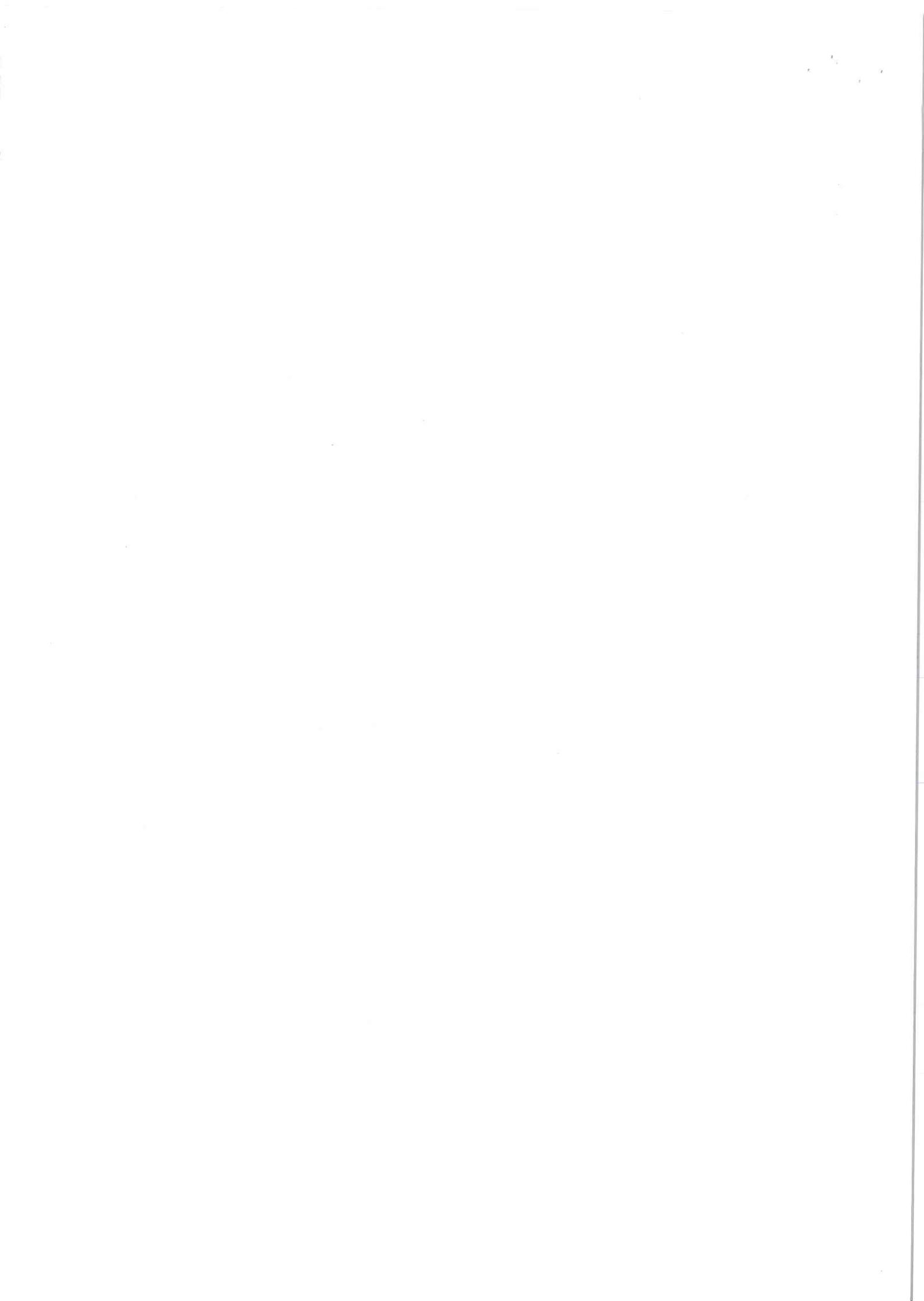


Article 7 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 4 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Guylaine Hervy-Perreau, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Isabelle Rigail, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Christophe Cressot, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Ilhem Grairia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Sylviane Serpinet, Attachée d'administration du Ministère de la justice

Article 8 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 2 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Madame Véronique Meunier, Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Marie Barbotin, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Christian Junot, Secrétaire administratif
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers		Madame Stéphanie Lienard, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Flavien Carrié, Secrétaire administratif Madame Solange Paugam, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Christophe Cressot, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Ilhem Grairia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Sylviane Serpinet, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Stéphanie Varinard Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Laëtitia Dorier, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Muriel Laporte secrétaire administrative





Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Gilles Brossard, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Eric Lamboley, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Natacha Ouwanski, Secrétaire administratif
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Guylaine Hervy-Perreau, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Isabelle Rigail, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Monsieur Philippe Juillan, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Sophie Morillon, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation au Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Carcassonne Monsieur Cédric Biancheri, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Narbonne	Monsieur Fadel Megghabar, Adjoint administratif
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Madame Andéole Dewatre, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire des Pyrénées-Orientales	Madame Stéphanie Jastrzebski, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Béatrice Perron, Adjointe administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Nathalie Rambert, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Marie-Claude Vanson, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Jean-Michel Hurtrel, Secrétaire administratif

Article 9 : Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Cœur », et « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
GOMEZ	Joseph	DISP TOULOUSE
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
VARSİ	Alma	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE

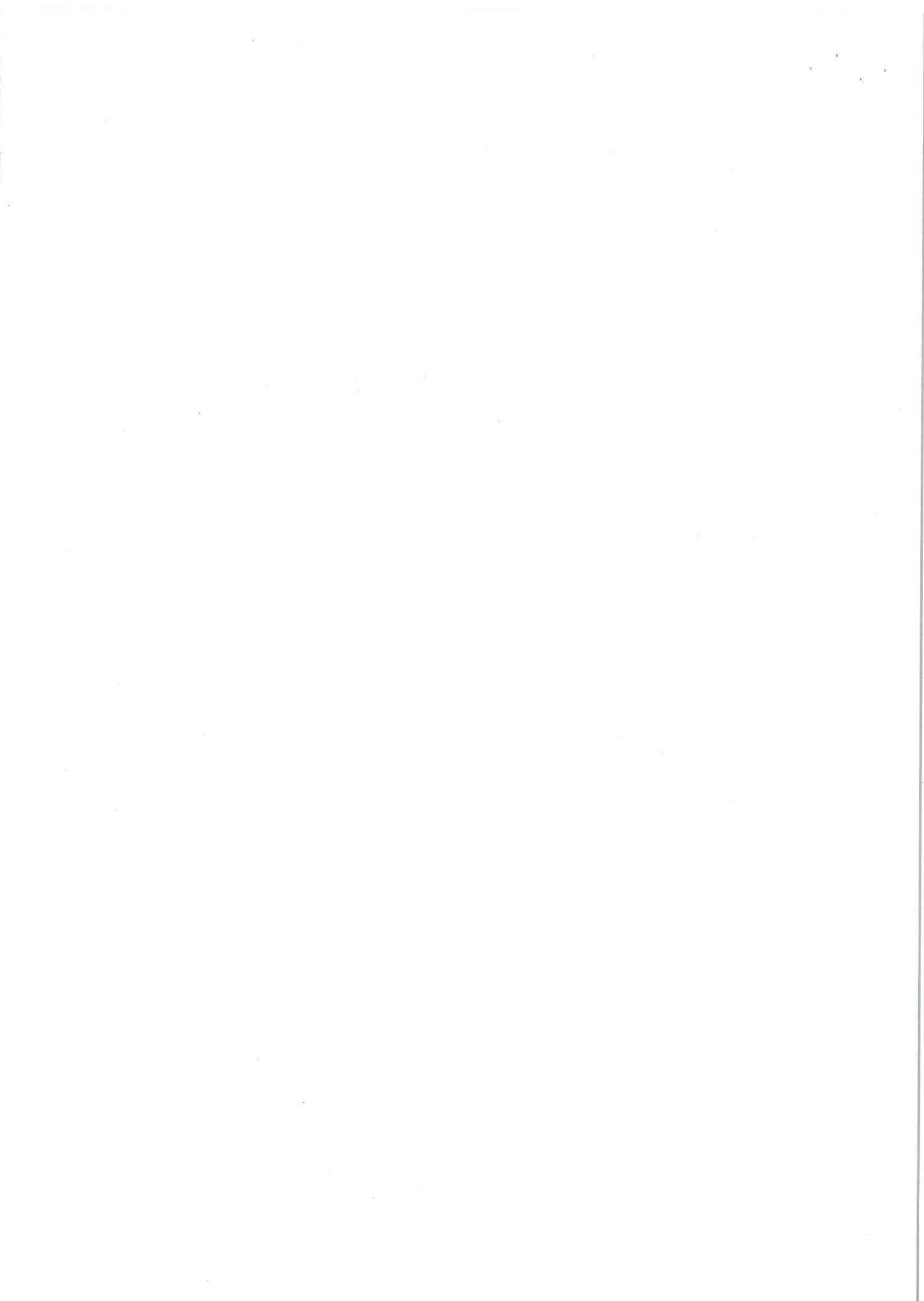


Article 10 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait (titre de perception, validation de services, ...), à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
LANIS	José	DISP TOULOUSE
LOVIOT	Marie-Anne	DISP TOULOUSE
MOSTEFAOUI	Zaia	DISP TOULOUSE

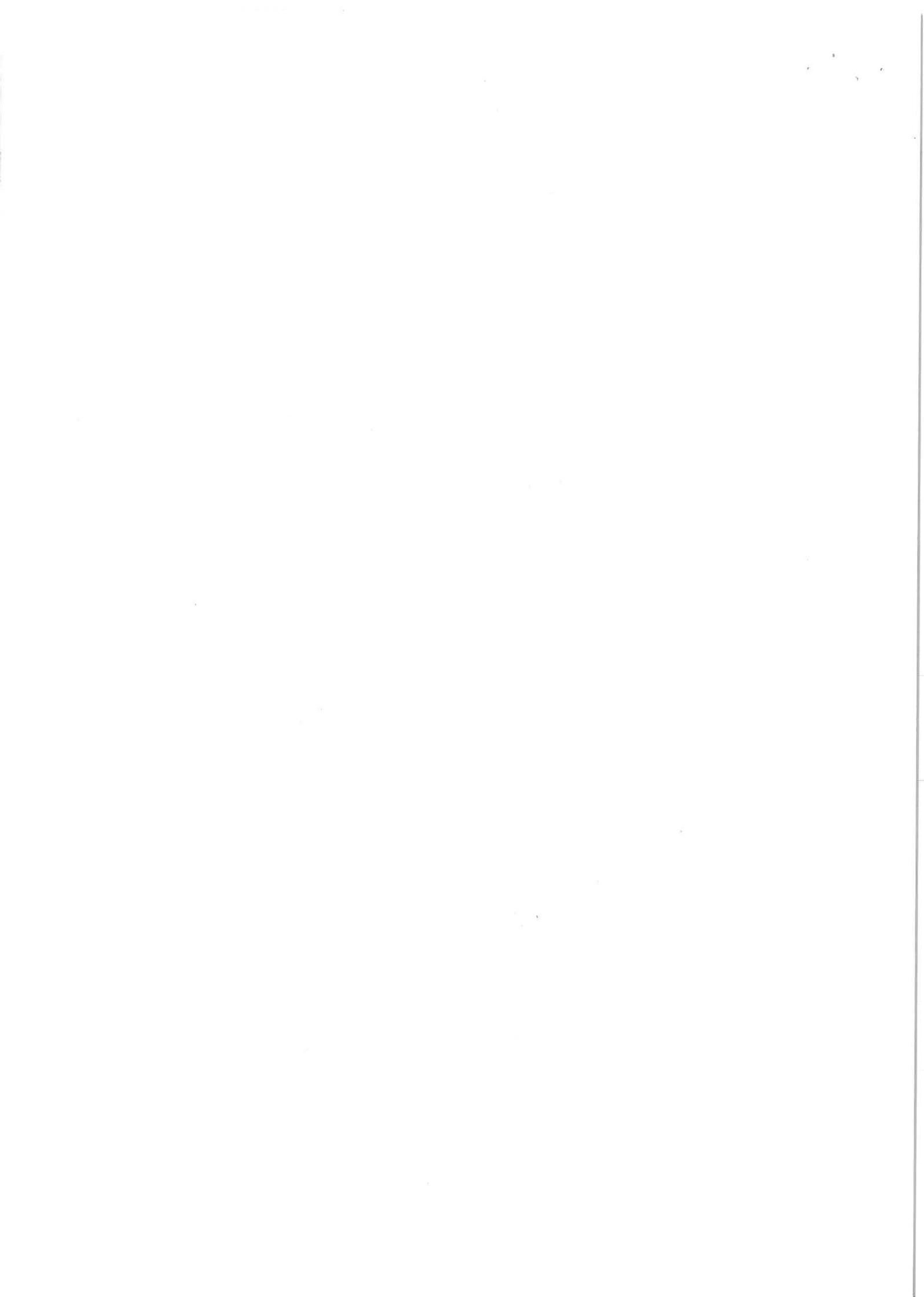
Article 11 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
JUNOT	Christian	SPIP 12 - 46
DIACONO	MARYLINE	SPIP 30
OUWANSSI	Natacha	SPIP 30
DE-FIGUEIREDO	Patricia	SPIP 31
RIGAILL	Isabelle	SPIP 31
GUIRAUD	Marie-José	SPIP 34
NALILACARIN	Sandy	SPIP 46
HOAREAU	Chantal	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
PERRON	Béatrice	SPIP 66
HURTREL	Jean-Michel	SPIP 81
SOLER	Frederic	SPIP 81
CARRIE	Flavien	SPIP 82
AUBRY	Brigitte	CD MURET
BLOMME	Philippe	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
BONHOMME	Florence	CD ST SULPICE LA POINTE
ENJALRAN	Catherine	CD ST SULPICE LA POINTE
RAMBERT	Camille	CD ST SULPICE LA POINTE
DULHOSTE	Jerome	CP BEZIERS





GOGENDEAU	Noelle	CP BEZIERS
HELALI	Farida	CP BEZIERS
BAUTISTA	Brigitte	CP SEYSSES
HIVET	Gisele	CP SEYSSES
LAVAUD	Marie	CP SEYSSES
ABOUTBOUR	Laurent	CP LANNEMEZAN
BABOU	Jean-Marc	CP LANNEMEZAN
Pene-Maupas	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
ARRIGHI	Gilbert	CP PERPIGNAN
CHAMMA	Andre	CP PERPIGNAN
JAUBERT	Raymond	CP PERPIGNAN
MORENO	Claude	CP PERPIGNAN
NOLBERT	Béatrice	CP PERPIGNAN
PIANETTI	Dominique	CP PERPIGNAN
PRUVOST	Nathalie	CP PERPIGNAN
REGNIER-DEBELUT	Helene	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
AHAMADA	Nassurdine	DISP DE TOULOUSE
BOURGEOIS	Aude	DISP DE TOULOUSE
DENIAUD	Patrick	DISP DE TOULOUSE
FRANC	Réjane	DISP DE TOULOUSE
LACONDE	Hélène	DISP DE TOULOUSE
LOPEZ	Laury	DISP DE TOULOUSE
MARSAULT	Stephanie	DISP DE TOULOUSE
MUKESHIMANA	Scholastica	DISP DE TOULOUSE
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP DE TOULOUSE
SANCHEZ	Nicole-Germaine	DISP DE TOULOUSE
SOUDES	Elodie	DISP DE TOULOUSE
SZOPA	Andre	DISP DE TOULOUSE
TISSINIER	Sandrine	DISP DE TOULOUSE
VIDALENC	Samantha	DISP DE TOULOUSE
JETIL	Malika	EPM LAVAUUR
BRUN	Christelle	MA ALBI
MOULIS	Jérôme	MA ALBI
CALS	Aude	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
COURJEAU	Madeline	MA FOIX
FRAIDERIK	Lesly	MA FOIX
CHAPTAL	Jean-Luc	MA MENDE
GASTAUD	Flavien	MA MENDE
LIEGEOIS	Laurent	MA MONTAUBAN





MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
BENYOUCEF	Asnia	MA NIMES
FORIN	Mérodie	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
NINFORT	Laetitia	MA NIMES
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
VACAVANT	Xaviera	MA RODEZ
DUFOUR	Veronique	MA TARBES
MANSE	Maryse	MA TARBES
ARNOLD	Christian	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE
KOZLOFF	Fabrice	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE
MARTY	Elian	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE

Article 12 : La décision n°1/2018 du 11 janvier 2018 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 13 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2018

Signé : Stéphane SCOTTO

